

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue des Tanneurs, rue de l'Ecole afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant l'inspection de la canalisation. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

Lieu : **rue des Tanneurs, rue de l'Ecole**  
Début : **jeudi, 28 mai 2026 à 08:00**  
Fin : **vendredi, 29 mai 2026 à 15:00**  
Motif : l'inspection de la canalisation  
Règlement : GRE-057-2026

---

Grevenmacher, le 22 mai 2026

La secrétaire communale,  
contreseing Art. 74 de la loi communale

  
Carine Majerus



La bourgmestre,

  
Monique Hermes